



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

2^{ème} réunion de 2025

Séance du 16 juin 2025

Délibération

PV n° 9

Objet : Modification du règlement opérationnel

Date de convocation :
04 juin 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

*Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.
Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 6

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT.
Messieurs Philippe BORDE, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Denis POTTIER.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cdt Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Le règlement opérationnel du SDIS de l'Aube a été adopté le 23 janvier 2018 par arrêté préfectoral. Afin qu'il soit toujours en corrélation avec la réalité opérationnelle du SDIS, il a été décidé d'assurer une mise à jour permanente soumise chaque année aux instances de l'établissement.

Les modifications pour le règlement opérationnel 2025 comprennent :

Modification (articles ou annexes)	Contenu de la modification
Art. 2	Intégration de la protection des animaux dans les compétences du SDIS.
Art. 13	Précisions concernant la gestion des services concourant aux opérations de secours.
Art. 19	Mise à jour concernant la remontée d'information préfectorale auprès du BIDPC.
Art. 42	Intégration du COD dans la liste des services à renseigner par le CODIS.
Art. 63	Précisions concernant la communication opérationnelle et la remontée d'information auprès du BIDPC.

Modifications art. 2

Il s'agit d'intégrer la protection des animaux dans les compétences du SDIS, correspondant à la modification de l'article L 1424-2 du code général des collectivités territoriales par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021.

Modification art. 13

Il s'agit de précisions apportées concernant la gestion interservices par le COS dans le cadre des missions relevant du SDIS ou le DOS pour toutes les autres interventions.

Modification art. 19

Il s'agit d'une mise à jour concernant la remontée d'informations auprès du Bureau Interministériel de Défense et de Protection Civile (BIDPC) par l'officier CODIS.

Modification art. 42

Il s'agit de l'ajout du Centre Opérationnel Départemental (COD) dans la liste des services à prévenir par le CODIS.

Modification art. 63

Il s'agit d'intégrer l'information du Bureau Interministériel de Défense et de Protection Civile (BIDPC) en cas de communication opérationnelle pour toute intervention notable.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté

- aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;
- aux membres de la commission administrative et technique le 4 juin 2025 ;
- aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;

ACCEPTE les modifications apportées au règlement opérationnel du SDIS de l'Aube ;

AUTORISE le président à transmettre cette révision à M. le Préfet pour validation ;

PREND ACTE que ce nouveau règlement opérationnel devra être arrêté par M. le Préfet.

Fait le **20 JUIN 2025**

Votes pour : 16

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY